

530, Grande Allée Est - Retrait des usages stationnement et poste de taxi (site de l'ancienne église Saint-Cœur-de-Marie)

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11036Mc aux fins de sa concordance au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.C.A.1V.Q. 477

Activité de participation publique



Demande d'opinion au conseil de quartier

Date et heure

12 décembre 2022, à 20 h 30

Lieu

Hôtel de ville, 2, rue des Jardins (salle de réception) et en ligne par visioconférence (webinaire Zoom)

Déroulement de l'activité

1. Ouverture de l'assemblée du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire.
2. Rôle du conseil de quartier et déroulement de la demande d'opinion.
3. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de La Cité-Limoilou, quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire.

Description du projet et principales modifications

La présente modification vise à retirer le groupe d'usages C30 stationnement et poste de taxi dans la zone 11036Mc située à l'angle de la rue de l'Amérique-Française et de la Grande Allée Est et constituant le site de l'ancienne église Saint-Cœur-de-Marie, aujourd'hui démolie.

Une modification au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire est requise ainsi qu'au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme en concordance.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

[Participation citoyenne - 530, Grande Allée Est - Retrait des usages stationnement et poste de taxi \(site de l'ancienne église Saint-Cœur-de-Marie\) \(quebec.qc.ca\)](http://quebec.qc.ca)

Participation

Administrateurs du conseil de quartier :

- M^{me} Farrah Bérubé, vice-présidente
- M. Francis Carpentier
- M. Mathieu Laroche Casavant, secrétaire (en ligne par visio-conférence)
- M^{me} Nadia Leclerc
- M. François Lefebvre
- M^{me} Nicole Podeur, trésorière
- M. Alain Samson, président

Conseillère municipale

- M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc, conseillère municipale du district du Cap-aux-Diamants et membre du comité exécutif

Personnes-ressources

- M. Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale
- M^{me} Amélie Morissette-Desjardins, conseillère en urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- M. François Trudel, directeur, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement

Animation de la rencontre

- M^{me} Marie Lagier, chef d'équipe – consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants

15 participants, dont 7 administrateurs du conseil de quartier et 8 citoyens (5 en ligne et 3 en salle)

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire réitère son appui aux orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour la colline Parlementaire et s'abstient de se prononcer concernant le retrait de l'usage C30 de la zone 11036Mc correspondant au site de l'ancienne église Saint-Cœur-de-Marie au 530, Grande Allée Est.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	0	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Autre option Autre recommandation à formuler par le conseil de quartier
Abstention	7	
TOTAL	7	

Questions et commentaires du public

L'assemblée du conseil de quartier était précédée d'une consultation publique en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme durant laquelle 39 personnes sont intervenues pour un total de 43 interventions. Il est possible de consulter le rapport de consultation publique sur le site Internet de la Ville de Québec :

[Participation citoyenne - 530, Grande Allée Est - Retrait des usages stationnement et poste de taxi \(site de l'ancienne église Saint-Cœur-de-Marie\) \(quebec.qc.ca\)](http://quebec.qc.ca/participation-citoyenne-530-grande-allée-est-retrait-des-usages-stationnement-et-poste-de-taxi)

Questions et commentaires des administrateurs

Les membres du conseil d'administration ont demandé le huis clos et se sont retirés pour discuter entre eux de la demande de modification réglementaire relative au retrait de l'usage C30 de la zone 11036Mc (530, Grande Allée Est).

Le président du conseil de quartier explique les raisons du huis-clos et énonce la résolution à adopter par le conseil de quartier.

Nombre d'interventions

Une intervention.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Réalisation du rapport

Date

20 décembre 2022

Rédigé par

M^{me} Marie Lagier, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par

M^{me} Farrah Bérubé, vice-présidente du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire